

Communiqué de candidature pour l'inscription en
Licence en « TIC : Réseaux Internet des Objets » (RIOT)
Formation à distance

2026-2027

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) annonce l'ouverture des candidatures pour l'inscription en première année licence (L1), en deuxième année licence (L2) et en troisième année licence (L3) en technologies de l'information et de la communication : Réseaux IoT (RIoT).

L'enseignement, est essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT. Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant la formation et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées.

Les examens se déroulent en présentiel durant les jours de la semaine dans un des centres d'examen de l'UVT.

Qui peut postuler ?

- 1) La candidature pour l'inscription en L1 RIOT est autorisée aux candidats ayant obtenu le baccalauréat en 2025 ou antérieurement dont les spécialités sont : mathématiques, sciences expérimentales, techniques, informatiques ou économie et gestion.
- 2) La candidature pour l'inscription en L2 RIOT est autorisée sous conditions aux candidats ayant validé au moins la première année dans une des disciplines suivantes Informatique fondamentale, informatique appliquée, Réseaux informatiques, télécommunication, TIC (Technologies de l'Information et des Communications), EEA (Electronique, Electrotechnique Automatique). Elle est ouverte aussi aux candidats du cycle préparatoire (2 ans préparatoires dans les sections Mathématique, Physique ou Technique avec 1ère année réussie)
- 3) La candidature pour l'inscription en L3 RIOT est autorisée sous conditions aux candidats ayant validé au moins la deuxième année dans une des disciplines suivantes Informatique Fondamentale, Informatique Appliquée, Réseaux Informatiques, Télécommunication, TIC (Télécommunications, Vision Industrielle, Réseaux IoT, Traitement du Signal et Multimédia, Intelligence Artificielle, Systèmes de Traitement et Analyse de l'Information), EEA (Electronique, Electrotechnique Automatique).

L'étudiant postulant pour la L3 doit avoir validé sa deuxième année après 2017.

Comment s'inscrire ?

1^{ère} étape: Préinscription en ligne

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT **au plus tard le 16 août 2026**.

✓ Les liens de préinscription sont les suivants :

Inscription en 1^{ère} année: RIOT 1 : <http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=1-RIoT-392>

Inscription en 2^{ème} année: RIOT 2: <http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=2-RIoT-393>

Inscription en 3^{ème} année: RIOT 3 : <http://inscription.uvt.tn/candidature/?formation=3-RIoT-394>

Les pièces, en version numérique, nécessaires pour la préinscription en ligne sont les suivantes:

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers);
- Extrait de naissance en français ;
- Copie du diplôme du baccalauréat, des diplômes universitaires, du relevé des notes du baccalauréat et de tout autres relevé de notes d'études supérieures ;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers ;

Pièces optionnelles consolidant le dossier de candidature :

- CV détaillant tout le cursus académique et professionnel ;
- Toute pièce justifiant le cursus professionnel, les formations et les certifications additionnelles dans les disciplines suivantes : Informatique, Informatique Appliquée à la Gestion, Réseaux et Télécommunication.

NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante pourrait entraîner le rejet de la candidature.

Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.

2^{ème} étape : Dépôt du dossier

- ✓ Une fois la sélection est faite **la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT.**
- ✓ **Seuls les candidats présélectionnés** seront invités à finaliser l'inscription en déposant ou envoyant par voie postale l'ensemble des pièces justificatives déjà soumises en ligne, accompagnées du règlement intérieur de l'UVT et de l'imprimé de validation de la candidature en ligne dûment signés.
- ✓ **Seule la date de réception** du dossier au bureau d'ordre de l'UVT fait foi ; la date d'envoi ne sera pas prise en considération.

Adresse postale : **Université Virtuelle de Tunis**

13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis

Critères et formule de sélection (voir [Annexe 1](#))

Les droits d'inscription:

- ✓ **643.000 DT / année universitaire (600 + 07%TVA + 1.000 DT droit de timbre).**

Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription sur le site Web de l'UVT **au plus tard le 22 septembre 2026.**

Etudiants étrangers:

Si vous êtes un étudiant international en Tunisie et que **vous possédez un identifiant unique** délivré par la Direction Générale de la Coopération Internationale, veuillez suivre la même procédure d'inscription à l'UVT que les étudiants tunisiens. Veuillez noter que l'enseignement se déroule en ligne et à distance, mais votre présence aux examens est obligatoire.

Important:

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.

De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus de détails, veuillez consulter la page web de la formation : <https://www.uvt.rnu.tn/riot>

13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis

Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254

Fax : +216 71 903 603

www.uvt.rnu.tn

Annexe1: Critères de sélection et formule de calcul du score

Candidature RIOT niveau L1

La sélection des candidats L1 se basera sur l'obtention du diplôme du baccalauréat. Le nombre des étudiants choisis doit correspondre aux pourcentages suivants (à titre indicatif):

- **30% du nombre prévu des étudiants section mathématiques**
- **30% du nombre prévu des étudiants section sciences expérimentales**
- **20% du nombre prévu des étudiants section Technique**
- **15% du nombre prévu des étudiants section sections informatique**
- **5% du nombre prévu des étudiants section Economie et gestion**

Les diplômes de baccalauréat étrangers dans les disciplines demandées et à équivalence fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tunisien sont acceptables.

Le classement se fait selon le calcul de score suivant :

- Si réussite session principale (BAC) alors **Score = moyenne SP (bac)**
- Sinon **Score = (MoySP(bac)+MoySR(bac))/2**

SP : Session Principale

SR: Session de Rattrapage

Candidature RIOT niveau L2

La candidature pour l'inscription en L2 RIOT est autorisée sous conditions aux candidats ayant **validé au moins la première année** dans une des disciplines suivantes Informatique fondamentale, informatique appliquée, Réseaux informatiques, télécommunication, TIC (Technologies de l'Information et des Communications), EEA (Electronique, Electrotechnique Automatique).

Critère de sélection

Pour chaque candidat, un score sera calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score} = S * (L + BE + BB + B_{exp})$$

Score requis pour l'admission ≥ 10

Avec :

S = Spécialité des études universitaires avec formation universitaire de niveau minimum Bac+1 réussie : (Prérequis obligatoires : Algorithmiques, Mathématique, Base de données).		
	Formation	Note
	Les spécialités sont dans les disciplines suivantes : Science de l'Informatique, Ingénierie des Systèmes Informatiques, Informatique de Gestion, Télécommunication, TIC et EEA (Electronique, Electrotechnique et Automatique). - TIC : Télécommunications, Vision Industrielle, Réseaux IoT, Traitement du Signal et Multimédia, Intelligence Artificielle, Systèmes de Traitement et Analyse de l'Information), - EEA : Automatique et Informatique Industrielle, Systèmes Electriques, Systèmes Embarqués, Energies, Electriques Renouvelables, Mesure, Instrumentation et Métrologie, Electronique Industrielle	1
	Cycle préparatoire (2 ans préparatoires dans les sections Mathématique, Physique ou Technique avec 1ere année réussie)	1
	Autres (formation ne répondant pas aux prérequis ou non universitaire ou de niveau inférieur à Bac+1)	0
	Les étudiants ayant été inscrits dans la licence RIOT (L1) et sont proclamés redoublants pour l'année universitaire 26/27	0
L = moyenne de la première année d'étude universitaire		

Si $L \geq 10$	Soit Nb : Nombre de redoublements (si technicien de l'ISSET alors dans un semestre)	$L = L * (10 - Nb / 10)$
Sinon	Autres (passage par crédits)	0
Si L absente	Si cycle préparatoire ((2ans préparatoires dans les sections Mathématique, Physique ou Technique avec première année réussie)	$L = 10$
BE = Bonus des études		
	Si diplôme obtenu (dans les spécialités demandées)	BE = 1
	Si L2 (deuxième année) réussie (dans les spécialités demandées)	BE = 0.5
	Si L2 (deuxième année) non réussie (dans les spécialités demandées)	BE = 0.25
BB = Bonus de baccalauréat		
	Session principale (SP)	Moyenne SP/10
	Session Rattrapage (SR)	[(moyenne SP + moyenne SR)]/20
Bexp = Bonus expérience professionnelle/ certification dans les domaines des TIC		
	Ce bonus est accordé une seule fois, quel que soit le nombre des certifications et les différentes expériences professionnelles. - Expérience en rapport avec la formation - Certification dans les domaines des TIC Avec attestations à l'appui	0.25

¹ TIC (Technologies de l'Information et des Communications)

¹ Electronique, Electrotechnique et Automatique

Candidature RIOT niveau L3

La candidature pour l'inscription en L3 RIOT est autorisée sous conditions aux candidats ayant **validé au moins la deuxième année** dans une des disciplines suivantes Informatique fondamentale, informatique appliquée, Réseaux informatiques, télécommunication, TICⁱ (Télécommunications, Vision Industrielle, Réseaux IoT, Traitement du Signal et Multimédia, Intelligence Artificielle, Systèmes de Traitement et Analyse de l'Information) , EEAⁱⁱ (Electronique, Electrotechnique Automatique).

L'étudiant postulant pour la L3 doit avoir validé sa deuxième année après 2017.

Critères de sélection :

Pour chaque candidat, un score sera calculé selon la formule suivante :

$$\text{Score} = S \cdot (L + BE + BB + B_{exp})$$

$$\text{Score requis pour l'admission} \geq 10$$

Avec :

S = Spécialité des études universitaires avec formation universitaire de niveau minimum Bac+2 réussie : (Prérequis obligatoires : Algorithmiques, Architectures, Système d'exploitation, Base de données, Systèmes embarqués, Réseaux) et année d'obtention de L2 >=2017

		Note
	Les spécialités sont dans les disciplines suivantes : Science de l'Informatique, Ingénierie des Systèmes Informatiques, Informatique de Gestion, Télécommunication, TIC et EEA (Electronique, Electrotechnique et Automatique). - TIC : Télécommunications, Vision Industrielle, Réseaux IoT, Traitement du Signal et Multimédia, Intelligence Artificielle, Systèmes de Traitement et Analyse de l'Information) , - EEA : Automatique et Informatique Industrielle, Systèmes Electriques, Systèmes Embarqués, Energies, Electriques Renouvelables, Mesure, Instrumentation et Métrologie, Electronique Industrielle	1
	Autres (formation ne répondant pas aux prérequis ou non universitaire ou de niveau inférieur à Bac+1)	0
	Les étudiants ayant été inscrits dans la licence RIOT (L1 et L2) et sont proclamés redoublants pour l'année universitaire 26/27	0

L = moyenne des deux années d'étude pénalisée par le nombre d'année de redoublement
Si licence alors la note est relative à (L1 + L2) / 2 et sous condition de ne pas avoir un passage ni au niveau de L1 ou L2 par crédits (Li = 0, i = 1, 2)
Si technicien supérieur alors la moyenne de tous les semestres
Si ingénieur L = note 1ere ingénieur

L >= 10	L sera pénalisée par le nombre de redoublement. Soit Nb : Nombre de redoublement Si redoublement - si Technicien alors dans un semestre	L = L * (10 - Nb / 10)
---------	--	-------------------------------

	- si Licence alors par année	
BE = Bonus des études		
	Si diplôme obtenu (dans les spécialités demandées)	BE = 1
	Si L2 (deuxième année) réussie (dans les spécialités demandées)	BE= 0.5
BB = Bonus de baccalauréat		
	Session principale (SP)	Moyenne SP/10
	Session Rattrapage (SR)	[(moyenne SP+moyenne SR)]/20
Bexp = Bonus expérience professionnelle/ certification dans les domaines des TIC		
	Ce bonus est accordé une seule fois, quel que soit le nombre des certifications et les différentes expériences professionnelles. - Expérience en rapport avec la formation - Certification dans les domaines des TIC Avec attestations à l'appui	0.25

ⁱ TIC (Technologies de l'Information et des Communications)

ⁱⁱ Electronique, Electrotechnique et Automatique